

# Foire aux questions

# Électricité

12 questions – réponses sur le fonctionnement du marché de l'électricité



*Suite à l'envolée des prix en 2022, le prix des énergies, et de l'électricité en particulier, est devenu un sujet stratégique, source d'attention et de préoccupation.*

*Quelles sont les raisons de ces augmentations de prix ? Comment fonctionne le marché de l'électricité ? Comment se décompose une facture ?*

***Tour d'horizon de ce vaste sujet en 12 questions :***

## **1. DEPUIS QUAND LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ EST-IL OUVERT À LA CONCURRENCE EN FRANCE ?**

L'ouverture à la concurrence des marchés de l'énergie a été engagée dès 1996, avec l'adoption d'une directive européenne concernant l'électricité, suivie en 1998 d'une directive sur le gaz.

L'objectif est de mettre en place un « marché intérieur de l'énergie » à l'échelle de l'Union Européenne. Cela consiste à passer de plusieurs marchés nationaux fonctionnant indépendamment les uns des autres à un seul marché européen intégré.

En France, le marché s'est ouvert à la concurrence pour les industriels en 1999. Puis, progressivement depuis le 1er juillet 2007, pour l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz (particuliers, entreprises et collectivités).

Avant l'ouverture à la concurrence, en France, l'unique opérateur pour la partie électricité, EDF, assurait à la fois la production, la distribution et la vente d'électricité à un prix encadré par l'Etat. Aujourd'hui, la vente d'électricité n'est plus assurée uniquement par EDF mais par une quarantaine de fournisseurs qui proposent des offres basées sur les prix de marché.

## **2. QUI SONT LES DIFFÉRENTS ACTEURS DE L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE ?**

Avant d'être consommée par les particuliers, les entreprises et les collectivités, l'électricité est produite par des centrales de production (nucléaire, hydroélectrique, éolienne, solaire, thermique) puis acheminée via les réseaux de transport et de distribution avant d'être commercialisée par les fournisseurs d'énergie.

Entre les étapes de production et de consommation d'électricité, différents acteurs interviennent :

→ **Les producteurs d'électricité** : ils exploitent des centrales nucléaires, renouvelables (centrales hydrauliques, éoliennes, solaires, biomasse) ou thermiques (au fioul, au gaz naturel, au charbon),

→ **Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, RTE (Réseau de Transport d'Electricité)** : l'électricité produite est transportée via des lignes très

haute tension (HTB2) et haute tension (HTB) des sites de production vers les zones de consommation. Ce transport est géré en France par RTE.

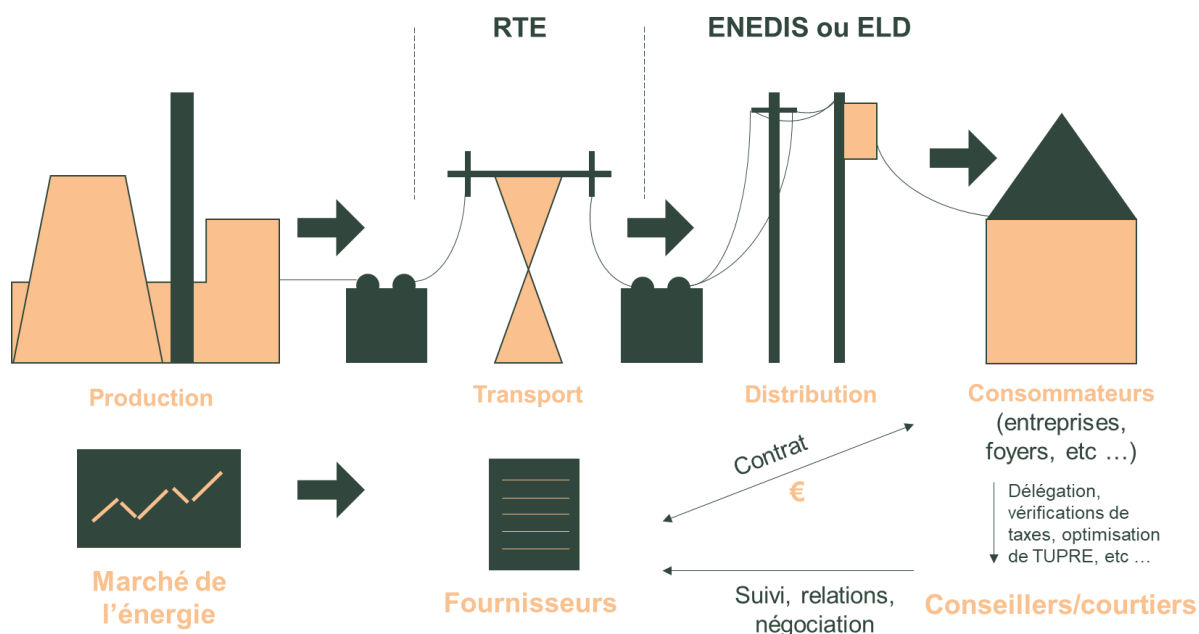
→ **Les distributeurs d'électricité** : une fois l'électricité acheminée vers les zones de consommation, elle est distribuée via les lignes moyenne tension (HTA) et les lignes basse tension (BT) à l'échelle locale. La distribution d'électricité est gérée par Enedis et, dans certaines zones du territoire, par les entreprises locales de distribution (ELD).

→ **Les fournisseurs d'électricité** : ils sont en charge de la commercialisation de l'électricité. Ils l'achètent, facturent aux clients l'ensemble des coûts (fourniture - prix du BPU -, acheminement et taxes) et gèrent les services d'accompagnement associés.

Aux côtés de ces acteurs, le SIPPAREC agit en tant qu'autorité concédante du réseau de distribution des communes et à ce titre il assure la gestion de la distribution et de la fourniture d'électricité sur le périmètre du réseau électrique dont il est propriétaire.

Le SIPPAREC joue également le rôle de facilitateur grâce à son groupement de commandes d'achat d'électricité qui centralise les besoins de ses 518 adhérents. Il rédige, publie, analyse et attribue les marchés publics de fourniture d'électricité et les met à disposition des adhérents qui exécutent directement les marchés publics auprès des fournisseurs attributaires.

### LES DIFFÉRENTS ACTEURS DU SYSTÈME ÉLECTRIQUE



### 3. COMMENT FONCTIONNE LE MARCHÉ EUROPÉEN DE L'ÉLECTRICITÉ ?

Les fournisseurs s'approvisionnent en électricité en optimisant leurs achats : ils peuvent acheter ou vendre de l'énergie soit la veille pour le lendemain (marché spot) soit pour une

fourniture dans les jours (marché intra journalier), les semaines jusqu'aux années à venir (marché à terme).

Au niveau européen, les prix de l'électricité sont basés sur l'équilibre entre l'offre et la demande. Une demande trop importante par rapport à la quantité d'électricité disponible entraîne ainsi une hausse des prix. En cas de faible demande d'électricité, la production nucléaire et les énergies renouvelables suffisent : le prix est alors faible. Lorsque la demande est plus forte, il est nécessaire de mettre en route des centrales thermiques (à charbon, à gaz, voire au fioul). Le prix de vente de l'électricité sur le marché s'aligne alors sur le coût de production de ces centrales thermiques, très élevé.

### ÉVOLUTION DU PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ BASELOAD (EN €/MWH)



## 4. QUEL EST LE BILAN ÉLECTRIQUE DE LA FRANCE ?

La production française d'électricité est relativement stable depuis plusieurs années, aux alentours de 550 TéraWattheures (TWh) par an, après avoir considérablement augmenté depuis les années 1970.

La production électrique française varie chaque année en fonction :

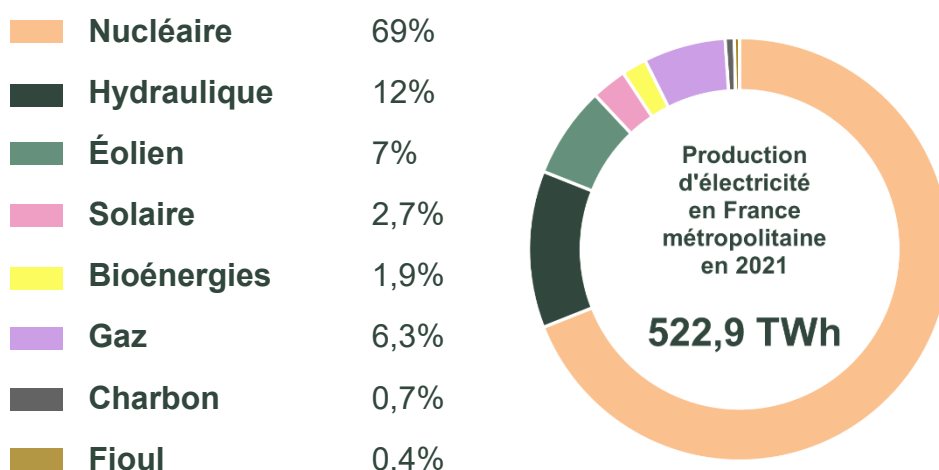
- **de la disponibilité des installations de production** : celles-ci peuvent connaître des périodes d'indisponibilité (programmées pour maintenance ou fortuites) ;
- **du niveau de la consommation d'électricité** (468 TWh en 2021), qui dépend des conditions climatiques, des efforts d'efficacité énergétique et du contexte économique ;
- **des volumes d'électricité exportées et importées** : du fait de sa situation géographique centrale sur le réseau européen, la France exporte des quantités importantes d'électricité avec ses voisins, sauf avec l'Allemagne.

Exceptionnellement en 2022, avec la mise à l'arrêt d'une partie des centrales nucléaires françaises (jusqu'à 32 réacteurs à l'arrêt en septembre 2022 sur les 56 du parc d'EDF), la

production nationale s'est révélée insuffisante pour couvrir l'ensemble des besoins. L'électricité a donc été achetée à des pays voisins, essentiellement l'Allemagne.

## 5. COMMENT EST PRODUITE L'ÉLECTRICITÉ EN FRANCE ?

En 2021, l'électricité produite provenait majoritairement de centrales nucléaires (69%) et d'énergies renouvelables (hydroélectricité et essentiellement éolien) comme l'illustre le graphique ci-dessous :



## 6. QUELS SONT LES DIFFÉRENTS TYPES DE CONTRATS DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ ?

Depuis l'ouverture des marchés français de l'électricité, les consommateurs peuvent choisir leur fournisseur. En conséquence, les fournisseurs alternatifs (c'est-à-dire tous les fournisseurs hors EDF et les entreprises locales de distribution), sont entrés sur le marché de détail de l'électricité.

Deux types d'offres existent en France :

→ Les offres de marché dont les prix sont fixés librement par les fournisseurs et proposées à tous types de consommateurs (entreprises, collectivités, particuliers ...)

→ Les TRV (Tarifs Réglementés de Vente), dont les prix sont fixés par les pouvoirs publics et proposés par les fournisseurs historiques (EDF et un peu plus de 100 entreprises locales de distribution, ELD). Ils concernent uniquement les contrats de puissance inférieure à 36 kVA et sont disponibles pour les particuliers et certaines entreprises et collectivités de petite taille (moins de 10 agents ou 2 millions d'euros de recettes).

Pour toutes les autres organisations, il n'est plus possible, depuis le 1er janvier 2021, de bénéficier des TRV pour les points de livraison quelle que soit la puissance souscrite (inférieure et supérieure à 36 kVA).

## 7. COMMENT EST COMPOSÉE UNE FACTURE D'ÉLECTRICITÉ ?

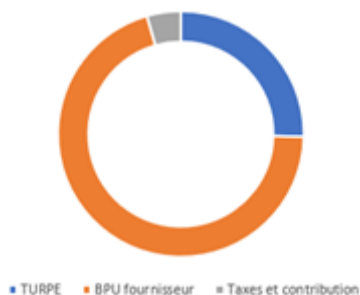
La facture d'électricité comporte trois composantes distinctes :

- La part fourniture relative à l'énergie consommée (électron) ;
- La part acheminement de l'électricité (TURPE) couvre les coûts liés au transport et à la distribution d'électricité. Elle rémunère l'investissement et la maintenance du réseau d'électricité.
- Les diverses taxes et contributions au service public d'électricité ;

Depuis 2022 avec l'envolée des prix de marchés de l'électricité, la fourniture représente une part beaucoup plus importante, équivalente à la moitié de la facture. Les taxes et l'acheminement représentent désormais, chacun, environ un quart de la facture.

### RÉPARTITION DES COÛTS POUR LES ADHÉRENTS AU GCE (GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ) POUR 2022

Puissance souscrite > 36 kVA



Puissance souscrite < 36 kVA



Source : SIPPAREC

## 8. QU'EST-CE QUE L'ARENH (ACCÈS RÉGULÉ À L'ÉLECTRICITÉ NUCLÉAIRE HISTORIQUE) ?

L'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) est un dispositif mis en place en 2011 dans le cadre de l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence.

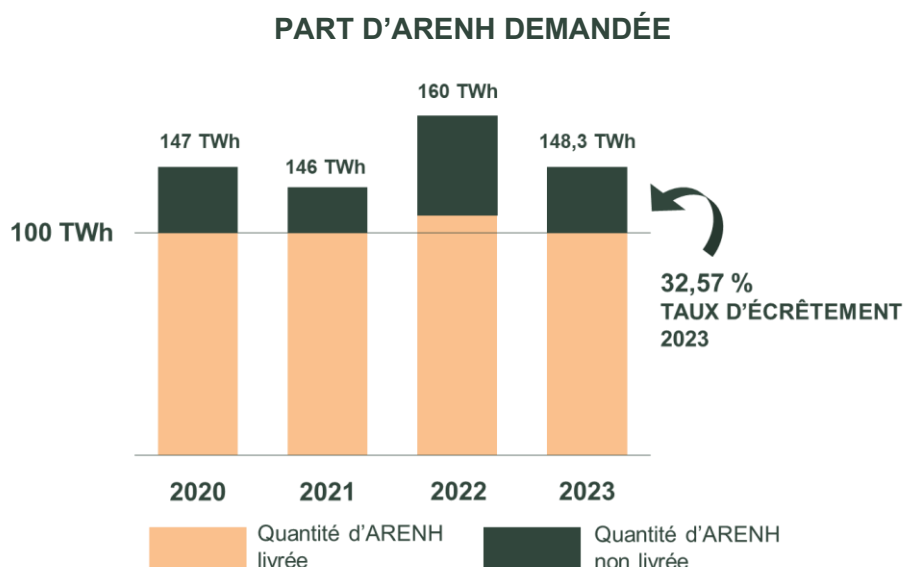
Il permet à tous les fournisseurs alternatifs de s’approvisionner en électricité auprès d’EDF dans des conditions fixées par les pouvoirs publics. Il impose à EDF de vendre environ un quart de sa production annuelle historique, soit 100 TWh, aux autres fournisseurs d’électricité alternatifs pour un prix fixe de 42 €/MWh.

La Commission de Régulation de l’Energie (CRE) régule le mécanisme et reçoit tous les ans une demande de chaque fournisseur. Elle lui attribue ainsi une quantité d’électricité en fonction du volume souhaité.

Les droits ARENH sont établis en fonction du portefeuille de clients du fournisseur et des profils de consommation concernés. Ainsi, les profils consommant beaucoup d’électricité pendant les heures où la demande électrique est faible (de 1h à 7h, ainsi que les week-ends et jours fériés pendant les mois d’avril à juin et de septembre à octobre, et toutes les heures des mois de juillet et août) génèrent davantage de droits ARENH.

Les fournisseurs alternatifs ont jusqu’au 31 octobre de l’année précédant la fourniture pour effectuer leur demande ARENH. Ainsi, pour l’année 2023, les demandes ont été clôturées le 31 octobre 2022 (un contrat souscrit en décembre 2022 ne pourra donc pas bénéficier de l’ARENH en 2023).

Si la demande des fournisseurs alternatifs est supérieure aux 100 TWh disponibles, la différence entre ces 100 TWh et l’ARENH demandée par les fournisseurs est écrêtée. La CRE applique à chaque fournisseur un taux d’écrêtement pour réduire son volume d’ARENH au prorata de sa demande. Les volumes d’électricité non couverts par l’ARENH devront être achetés par les fournisseurs à prix de marché.



## 9. COMMENT EST COMPOSÉ LE PRIX DE LA PART FOURNITURE POUR LES ADHÉRENTS DU GROUPEMENT DE COMMANDES ÉLECTRICITÉ DU SIPPEREC ?

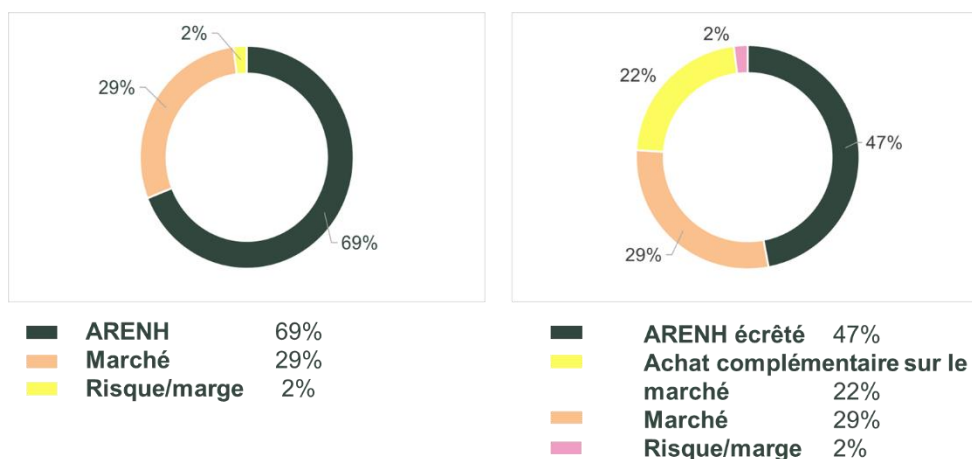
Le SIPPEREC, pour répondre aux besoins des collectivités et établissements publics d'Ile-De-France dans les domaines de l'achat d'électricité et de la maîtrise de leur consommation d'énergie, a constitué un groupement de commandes qui comprend actuellement 518 adhérents. Ce groupement a pour objet la passation, la signature des marchés publics de fourniture et d'acheminement d'électricité, et des services associés pour les besoins propres de ses membres.

Pour rappel, le premier marché public a été attribué en 2012 et les marchés en cours sont les suivants :

- **Puissances inférieures à 36 kVA** : 2 marchés attribués à Engie, pour une fourniture d'électricité de 2023 à 2025
- **Puissances supérieures à 36 kVA** : 7 marchés attribués à Engie et Total Energies pour une fourniture d'électricité de 2023 à 2025
- **Électricité verte premium pour les puissances supérieures à 36 kVA** : marché attribué à Enercoop de 2022 à 2024
- **Électricité pour les puissances inférieures et supérieures à 36 kVA sur les territoires non desservis par Enedis** : marché attribué à Alterna Terralis de 2022 à 2024

Au SIPPEREC, le choix a été fait de construire les prix à la fois sur le dispositif de l'ARENH et sur les prix de marché pour lisser le risque et obtenir les prix les plus compétitifs possibles.

### COMPOSITION DU PRIX DE LA FOURNITURE DANS LES MARCHÉS SIPPEREC POUR L'ANNÉE 2021, AVANT ET APRÈS ÉCRÊTEMENT





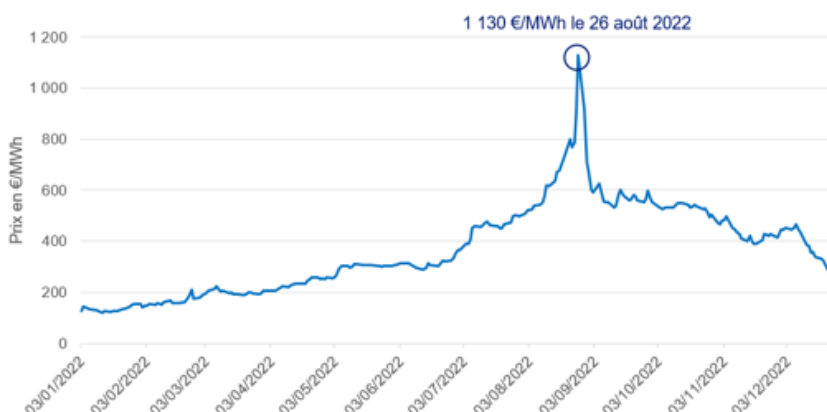
## 10. POURQUOI LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ A-T-IL AUTANT AUGMENTÉ EN FRANCE ET EN EUROPE DEPUIS 2022 ?

La hausse des prix de l'électricité en France est due à plusieurs facteurs. Parmi les deux plus importants :

- L'augmentation du prix du gaz suite au conflit russo-ukrainien impacte le prix de l'électricité au niveau européen.
- La baisse de production des centrales nucléaires d'EDF due à la corrosion sous contrainte de certains réacteurs. Pour 2022, la production attendue était d'environ 280 TWh au lieu des 400 TWh habituels, ce qui a entraîné une hausse importante des importations d'électricité produite à partir de centrales thermiques (gaz, charbon) à des coûts très élevés.

L'année 2022 a donc vu les prix de l'électricité atteindre des niveaux records, ce qui a eu un impact direct sur les factures des consommateurs.

### ÉVOLUTION DU PRIX DU PRODUIT CALENDAR BASELOAD 2023 (PRIX D'UN RUBAN D'1 MW) EN 2022



## 11. QUELLES TENDANCES POUR L'AVENIR ?

Il est difficile de se prononcer sur les tendances futures, car de nombreux facteurs influencent le marché de l'électricité, telles que la disponibilité du parc nucléaire français ou les répercussions de l'évolution du prix du gaz.

Si on note, depuis fin décembre 2022, une baisse des prix de l'électricité, notamment grâce au redémarrage de plusieurs centrales nucléaires, le prix du gaz reste encore élevé par rapport à 2021. Les conditions météorologiques de cet hiver ont également un impact sur les consommations de gaz et la gestion des stocks. Enfin, le taux d'écrêtement ARENH pour 2023 est de 33 %, ce qui entraîne une hausse des prix de l'électricité. Au sein du groupement

de commandes, cette hausse est de 103% par rapport aux prix 2022, avant prise en compte des aides gouvernementales.

Pour faire face à ces augmentations, l'Etat français a mis en place différentes aides financières (Cf. question 12). D'autre part, l'Union Européenne réfléchit à réformer le marché de l'électricité. L'objectif de cette réforme est double : prendre davantage en compte la production des énergies renouvelables qui étaient encore marginales lors de l'établissement du marché et mieux corrélérer les prix avec les coûts de production d'électricité.

## 12. QUELLES SONT LES AIDES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT ?

Face à cette envolée des prix de l'électricité qui impacte tous les secteurs d'activité, [le Gouvernement a mis en place des mesures d'aides disponibles en cliquant ici.](#)

Ces différentes aides mises en place pour l'année 2023 sont :

- Le maintien de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (TICFE) à son minimum légal (1 €/MWh au lieu de 25,93 €/MWh). Cette mesure sera directement déduite des factures d'électricité ;
- La mise en place d'un amortisseur d'électricité destiné à toutes les collectivités et établissements publics n'ayant pas d'activités concurrentielles, quel que soit leur statut. Cette aide consiste en la prise en charge par l'Etat de 50 % de la part fourniture (hors taxes) pour un prix dépassant 180 €/MWh, avec un plafond de 320 €/MWh. Cet amortisseur sera également déduit des factures d'électricité ;
- Enfin, pour les collectivités locales éligibles, le filet de sécurité est pérennisé et sera directement calculé et versé aux communes par l'Etat. La liste des collectivités adhérentes qui en bénéficient pour 2022 est disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/filet-securite-soutenir-collectivites-locales>.

Contact et renseignements :  
adherents@sipperec.fr